

Registre in-folio de 165 feuillets, papier vergé; filigranes : une tête de bœuf, le bras de saint Etienne et le monogramme du Christ; couverture parchemin.

1525-1528. — Fol. 3 v°. Nomination de commis chargés de visiter l'emplacement où l'on doit « ediffier l'ospital des pouvres de la peste » (23 octobre 1525). — Fol. 5 v°. Lecture par Charles Ludin, docteur ès droits, en présence des notables et du peuple assemblé, des privilèges de la cité (28 octobre). — Fol. 8 v°. Garde des clefs de la porte du « Port-Thuaul » (6 nov.). — Fol. 9. Autorisation à Louise Dorey, servante du curé de Marchaux, de rentrer dans la ville, moyennant une prestation de quatre francs, et à condition (( qu'elle ne fréquente en la maison de Bellevalx (Bellevaux), ny demeure en la rue de Baptant (Battant) » (7 novembre). — Fol. 9 v°. Autorisation à Thiébaude, veuve de Jacques Michelot, servante de Guillaume Fèvre, chapelain de M. de Tarcenay, de rentrer à Besançon, moyennant la somme de douze francs (8 novembre). — Fol. 10. Même autorisation à Jeannette Veclet, « pourveu qu'elle se gouverne honestement sans faire aucung maqueleraige » (9 novembre). — Fol. 11. Taxe des vins: les hauts coteaux à quatre florins ; les moyens, à trois francs ; les bas à trois florins (11 novembre). — Fol. 13. Condamnation du fils de Georges Barbot à vingt livres d'amende pour avoir blessé à coups de rapière un nommé Joly (16 novembre). — Fol. 13. Condamnation de Jean Balay, boucher, à dix livres d'amende, (réduits à cent sols), pour abus dans l'amodiation des langues dues aux malades de la Vèze (17 novembre). — Fol. 15. Nomination de Jean Chasne, mercier, à l'office de peseur du pain blanc et bis des boulangers (21 novembre). — Fol. 22. Remises faites aux amodiateurs des signets, du sel, des harengs et des boucheries d'une partie du prix de leurs amodiations (18 décembre). — — Fol. 24 v°. Amendes prononcées contre divers particuliers de Fontain et du Liège, pour avoir fait pâître des porcs au bois d'Aglands. — Élection des maîtres du métier des tanneurs et cordonniers (2 janvier 1526). — Fol. 26. Taxe du vin de l'archevêque à un petit quart la pinte (5 janvier). — Fol. 28 v°. Envoi du sieur de Dampierre au Parlement, pour traiter de la détention d'Antoine d'Anvers (18 janvier). — Fol. 29. Autorisation accordée aux notaires d'aller à Gy pour plaider leurs causes devant la cour de l'archevêque (19 janvier). — Fol. 32. Commission donnée à MM. de Chenecey et de Dampierre, à Guillaume Bercin, et au contrôleur de la ville « pour traité la pais avec messieurs de chapitre » (31 janvier). — Fol. 38 v°. Résolution de construire à « la Noyeroie » l'hôpital et la chapelle de Saint-Sébastien, et de faire des maisons à Velotte (26 février). — Fol. 42. Charge donnée à Jean Barbier, vigneron, « de mesurer les grains en l'aie » (7 mars). — Fol. 45 v°. Engagement de Jean Bouvot, de Pesmes, comme barbier des pestiférés, moyennant huit francs par mois (27 mars). — Fol. 52. Condamnation de Mathelin Haynnault, parcheminier, de Troyes, à trente sols d'amende, pour « insults et baptures » (4 mai). — Fol. 56. Délibération portant « que si aucungs en ceste cité sont frapper de frenaisier, il soit mis ordre et baillé secours tel que sera adviser et prins, aux fraiz de la cité ». — Ordre de brûler les lits, draps, habits de ceux qui ont été expulsés de la ville comme pestiférés. Défense aux étrangers expulsés pour la même raison de rentrer avant la Saint-Michel (13 juin). — Fol. 56 v°. Ordre aux barbiers de trouver un chirurgien expert pour soigner les pestiférés (18 juin). — Fol. 57 v°. Élection des quatre des bannières. « Saint-Quentin (Saint-Quentin) : maistre Jehan Parreal, Cristofle de Ferrière, Estienne de Saint-Andrey, Ferreu Chambert; Saint-Pierre (Saint-Pierre): Jehan Valiquet, Thiebault Quiclet, Denys Sage, Estienne Yteret ; Champmars (Chamars) : Anthoine d'Anvers, Claude des Poutoz, Regnault Carrandet, Estienne Macheperin ; Le Bourg : Jehan Petremand, Jehan Buelot, Anthoine Buzon, Pierre Belin ; Baptant (Battant) : Pierre Monstureul. Nicolas Nardin, Jehan Recy, Ylaire de Quenoche ; Charmont : Pierre Bichet, Pierre Pillot, Estienne de Sarre, Philibert Vitte : Arenne (Arènes) : Pierre Chappuis, Guillaume Sauget, Claude Monyet, Jaques Garnier » (24 juin). — Fol. 58 v°. Élection des gouverneurs, sous la présidence de Jean Valiquet, de la bannière de Saint-Pierre. « Saint—Quentin (Saint-Quentin) : maistre Richard Bercin, maistre

Symon de la Fertey; Saint-Pierre (Saint-Pierre) : Claude Pillot, Denys d'Anvers; Champmars (Chamars) : Jaques Joffroy, maistre Charles Ludin; Le Bourg : Symon Gauthiot, maistre Guillaume de Ferrière ; Baptant : Estienne des Poutoz, Pierre Nardin ; Charmont : Loys Mochet, Pierre de Chaffoy ; Arenne (Arènes) : Jaques Bonvallot, maistre Guillaume Bercin » (20 juin). — Fol. 60 v°. Condamnation de Bernard Perrin, boulanger, à soixante sols d'amende, pour avoir fait du pain d'autre froment que celui de la ville (26 juin).— Fol. 62. Octroi à Philibert Pelot, prêtre, de la chapelle des Cinq-Plaies de N. S. en l'église de Jussan-Moutier (4 juillet). — Fol. 62. v° Assemblée des vingt-huit avec les gouverneurs pour « adviser sur le danger de peste et mettre quelque nombre de souldahiers » (5 juillet).— Fol.64. Engagement de dix « souldahiers » pour la garde de la ville (11 juillet). — Fol. 67 v°. Condamnation des barbiers de la ville solidairement à cinquante livres d'amende pour ne pas avoir procuré un barbier de la peste comme il leur avait été prescrit. — Fol. 68. Ordre aux bouchères de laver les tripes « en l'eau du burnol de Champmars (Chamars) » (27 juillet). — Fol. 69 v°. Taxe des vins pour 1526 : les hauts coteaux à quatre francs ; les moyens et les bas à quatre florins. — Fol. 73 v°. Engagement d'Antoine du Prey, de Lyon, chirurgien, et d'Antoine Clément, barbier, son serviteur, comme barbier et chirurgien des pestiférés, moyennant dix francs par mois pour les deux (22 août). — Fol. 78 v°. Condamnation à sept livres d'amende de cinq « meneurs de taborins », pour avoir joué dans les rues (17 septembre). — Fol. 79. Commission de notables et de vigneron chargée de voir les vignes et de fixer l'ouverture des vendanges (20 septembre). — Fol. 81. Condamnation de Jacques Roillot, vigneron, à dix sols d'amende pour tapage nocturne (3 octobre). — Fol. 84. Nomination de Louis de Valerins, de Bruges, à la charge de recteur des écoles de la ville (23 octobre). —Fol. 84 v°. Mise en vente des biens provenant de la succession de Besançon Burnel, prêtre, bâtard (31 octobre). — Fol. 85. Ordre aux poissonniers de vendre leur marchandise à la poissonnerie (3 novembre). — Fol. 86. Taxe des vins : ceux des hauts coteaux, à quatre francs le muid ; ceux des moyens et des bas, à quatre florins (11 novembre).— Fol. 91 v°. Ordre à Pierre de Chaffoy, contrôleur de la ville, de rendre ses comptes (22 décembre). — Fol. 95. Engagement de Ligier Bergerot, de Scye, pour deux mois en qualité de chirurgien des pestiférés (9 janvier 1527). — Fol. 96. Refus par Pierre de Chaffoy, de se charger de l'exécution du testament de Jean Aquenée, « attendues les grosses charges que led. feu Jehan Aquenée donnent aux exécuteurs de sond. testament » (16 janvier). — Fol. 101 v°. Engagement pour un mois, d'Antoine Bordet, en qualité de « barbier en la cité pour le dangier de peste » (21 février). — Fol. 106 Défense aux bouchers de faire pâturer leurs bêtes dans les vergers et les clos, en quoique saison que ce soit (27 mars). — Fol. 108. Promesse faite à Anthoine Bercin, écolâtre de Besançon, de le présenter comme chapelain de la chapelle de la ville, érigée en l'église Saint-Pierre, sous le vocable de Notre-Dame, quand elle viendra à être vacante (3 avril). — Fol. 109 v°. l'engagement de Jean Legoix, de Montpellier, en qualité de chirurgien des pestiférés, « à fur de quatre frans par mois tandis qu'il n'entrera en dangier, et incontinant qu'il entrera oud. dangier, ses gaiges courront à fur de cent soz par mois » (8 avril). — Fol. 112 v°. Charge donnée à Jean d'Auxon, des affaires concernant la peste, pendant l'absence du trésorier (4 mai). — Fol. 119. Don par Pierre Magdaleny de cent sols au profit des pauvres, en reconnaissance de ce qu'on l'a laissé rentrer dans la ville, d'où il avait été expulsé en raison de la peste (14 juin). — Fol. 120. Élection des quatre des bannières. « Saint-Quentin (Saint-Quentin) : Jehan Saulget, Estienne Montrevel, Jehan Garnot, Michiel Monneur ; Saint-Pierre (Saint-Pierre) : Jehan Valiquet, Thiebault Quiclet, Denys Sage, Estienne Yteret; Champmars (Chamars) : Anthoine d'Anvers, Claude des Potoz, Estienne Macheperin, Huguenin Carrandet ; le Bourg : Jehan Petremand, Anthoine Ruzon, Pierre Belin, Girard Parrenet ; Baptant (Battant) : Nicolas Nardin, Pierre Monstureul, Ylaire de Quenoche, Jehan Recy; Charmont : Pierre Bichet, Pierre Pillot, Estienne de Sarre, Philibert Vitte ; Arenne (Arènes) : Pierre Chappuis, Jaques Garnier, Pierre Naizey, Girard Huot » (24

juin). — Fol. 121. Élection des gouverneurs., « Saint-Quentin (Saint-Quentin) : maistre Richard Bercin, maistre Symon de la Fertey ; Saint-Pierre (Saint-Pierre) : Claude Pillot, Jehan Valiquet; Champmars (Chamars) : Jaques Joffroy, Adriain Joffroy; le Bourg: Symon Gaulthiot, maistre Guillaume de Ferrière ; Bapstant (Battant) : Estienne des Potoz, Pierre Nardin, Charmont: Loys Mochet, Pierre de Chaffoy ; Arenne (Arènes) : Jaques Bonvallot, maistre Guillaume Bercin » (25 juin). — Fol. 122. Remise par Charles Ludin, ex-co-gouverneur, des clefs du trésor qu'il avait en garde, et qui sont confiées à Guillaume de Ferrières (26 juin). — Fol. 123 v°. Don d'une douzaine de paires de chausses par an aux « compagnons colovriniers de la cité » (3 juillet). — Fol. 130. Condamnation de Blaise Charmoillenet et de Jean Camelin à cent sols d'amende chacun, pour violences envers deux femmes (14 août). — Fol. 131. Assemblée des vingt-huit et des notables avec les gouverneurs, décidant « que l'on doige faire exécuter le mandement envoyé par maistre Jehan Lambelin, secrétaire de la cité, estant de présent à Esselinguen sur la resumption des causes contre monseigneur nostre archevesque, et que l'on poursuyve icelles, à toute diligence, mesme celle touchant la restitution de la court archiépisopal » (17 août). — Fol. 131 v°. Négociations avec les cantons de Berne, Fribourg et Soleure « touchant la délivrance de monsieur d'Ancier, prisonnier es mains de monsieur le vidomme de Valeys » (19 août). — Fol. 136. Délibération des gouverneurs, des vingt-huit et des notables portant qu'on élèverait une maison pour les pestiférés, à Velotte ou ailleurs, des deniers provenant de la succession de Jean Aquenée (18 septembre). — Fol. 140. Entrée en charge de Simon Gauthiot, seigneur d'Ancier, élu co-gouverneur par les quatre de la bannière du Bourg, « estant de retour du service du bon et vertueux duc Charles de Bourbon, à cui Dieu fasse paix à l'âme » (7 octobre). — Fol. 146 v°. Taxe des vins : « les haultz, vi florins; les moyens et bas, v florins, monnoie » (11 novembre).—Fol. 147 v°. Condamnation de Guillaume Rémond, « façonnier », âgé d'environ quatre vingts ans. à avoir la tête tranchée (19 novembre). — Fol. loi. Élargissement, sous caution, de Guillaume Lyet, papetier, soupçonné de meurtre (13 décembre). — Fol. 152 v°. Réception de Girard Riotet; notaire, en qualité de procureur et syndic de la cité (20 décembre). — Fol. 156 v°. Taxe du vin de l'archevêque à un blanc la pinte (3 janvier 1528). — Fol. 160 v°. Charge prise par la ville, des frais supportés par Simon Gauthiot, seigneur d'Ancier, « à la pour-suyte et délivrance de sa personne détenue en prison es pays de Valoys par le visconde de Syon, retournant qu'il faisoit d'Ytalie et du service de l'Empereur » et des dépenses faites par Pierre de Chaffoy et Denis d'Anvers, envoyés en ambassade par la ville à Berne, Fribourg et Soleure pour négocier la délivrance dudit Gauthiot (29 janvier), — Fol. 164 v°. Requête du suffragant, de l'official, et des chanoines Antoine Bercin et Philippe Berdet, « commis à l'extirpation de hérésie », tendant à ce que Pierre Coquillard, de Reims, religieux minime, leur prisonnier:, fût reçu par les gouverneurs et remis par eux à la justice du régale comme « incitateur de la secte luthérienne,... sans le permettre parler au peuple, afin éviter qui ne scandalize ou infecte le peuple » (12 février).— Fol. 165. Condamnation d'Etienne Fabry, vigneron, et de Jean de Lorraine, serviteur de Laurent Grillet, l'un a vingt sols, l'autre à deux francs d'amende, pour avoir joué aux cartes, « au Cigne » (13 février).